

## RAPPORT

### CONSULTATION AUPRÈS D'ORGANISMES DE MINORITÉS VISIBLES

11 et 12 MARS 2002  
Saskatoon (Saskatchewan)

Préparé par : African Women's Circle Inc.

#### Introduction

Le gouvernement fédéral et le secteur bénévole et communautaire/sans but lucratif unissent leurs efforts au niveau national pour améliorer les partenariats entre eux. La séance s'inscrit dans une série de consultations menées dans toutes les régions du Canada pendant l'hiver pour obtenir l'apport des organismes représentant les minorités visibles. Des représentants de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) et de son Groupe de référence national des minorités visibles (GRNMV) sont présents pour faire le point sur leurs activités et répondre aux questions. De par sa nature même, le secteur bénévole et communautaire est riche et diversifié; il est donc difficile à définir avec précision. Aux fins de l'ISBC, c'est la nature même du secteur qui importe et non ses limites. La désignation même du secteur en traduit parfaitement l'esprit essentiel. Le secteur bénévole et communautaire regroupe des organisations autonomes qui servent l'intérêt public, génèrent du capital social mais n'apportent aucun avantage privé à leurs membres, dépendent de manière importante des bénévoles, visent une participation volontaire et sont indépendantes des organes officiels du gouvernement et du secteur privé.

#### Sommaire des exposés et commentaires sur l'ISBC

##### *PREMIÈRE SOIRÉE - 36 participants*

Introduction : La coordonnatrice, Betty Mutwiri, souhaite la bienvenue à tout le monde et présente l'animatrice de la soirée, Felicitas Katepa-Mupondwa. Cette dernière présente les conférencières invitées, Anu Bose et Susan Carter. On demande aux participants de se présenter et de décrire l'organisation qu'ils représentent.

##### Exposé de Susan Carter

Susan décrit l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC) et parle de la création de partenariats dans l'intérêt des Canadiennes et des Canadiens. L'exposé porte sur les éléments suivants :

a) Aperçu général : L'ISBC est une initiative conjointe du gouvernement du Canada et du secteur bénévole et communautaire. Elle offre une occasion unique de mettre l'accent sur le secteur bénévole et communautaire en tant que l'un des trois piliers de la société canadienne, au même titre que les secteurs public et privé. L'objectif de l'ISBC est de renforcer la capacité du secteur bénévole et communautaire de relever les défis de l'avenir

---

et d'améliorer ses rapports avec le gouvernement canadien pour promouvoir la capacité de chacun de servir les citoyens. Le secteur bénévole et communautaire regroupe 80 000 organismes de bienfaisance enregistrés et 100 000 organismes sans but lucratif constitués en personne morale; il emploie 1,3 million de personnes et fait appel à 6,5 millions de bénévoles qui y consacrent plus d'un milliard d'heures chaque année.

b) Répercussions économiques : Les revenus du secteur bénévole et communautaire s'élèvent à quelque 90 milliards de dollars par année et son actif s'établit à environ 109 milliards de dollars. Par ailleurs, le secteur reçoit des dons en nature et/ou en argent s'élevant à quelque 22 millions de dollars. Les secteurs d'activité du secteur bénévole et communautaire sont très variés : activités culturelles, sportives et récréatives, développement international et activités communautaires. Le secteur bénévole et communautaire est très diversifié, axé sur les gens et très actif dans de nombreuses sphères de la vie sociale. Certains groupes ne sont toutefois pas pleinement représentés, et l'ISBC vise à corriger cette lacune.

c) Structure de l'ISBC : Voici la description de l'Initiative et de ses éléments.

1) Initiative conjointe du secteur bénévole et communautaire et du gouvernement fédéral, qui comprend le Groupe de travail sur le secteur bénévole (gouvernement) et le Secrétariat de l'ISBC (secteur bénévole et communautaire).

2) Tables conjointes (comités) sur les sept questions suivantes : Accord, moyens d'action, sensibilisation, gestion de l'information et technologies de l'information, cadre réglementaire, Initiative canadienne sur le bénévolat et comité conjoint de coordination et de financement.

3) Secteur bénévole et communautaire – groupes de travail sur le financement et l'action sociale, par exemple. Il y a par contre des restrictions quant à la participation des organismes de bienfaisance aux projets d'action sociale.

4) Autres activités connexes : a) aide financière du gouvernement fédéral; b) Enquête canadienne sur le don, le bénévolat et la participation (ECDBP); c) Année internationale des volontaires 2001; d) compte satellite (Statistique Canada), qui vise à établir un portrait global des activités dans les différents secteurs économiques et à déterminer la contribution du secteur bénévole et communautaire. On veut ainsi créer un module distinct pour le secteur bénévole et communautaire et donner de la crédibilité à ce dernier; e) groupe d'experts sur la responsabilité des administrateurs.

Exposé sur la consultation par Anu Bose

1) Mise sur pied d'un groupe de référence des minorités visibles : Le 17 mai 2001, des représentants du gouvernement fédéral et de dix groupes nationaux au service des minorités visibles se sont réunis pour discuter des préoccupations des groupes des minorités visibles qui étaient exclus du processus de l'ISBC. Trois éléments importants sont ressortis de la réunion : a) on a fait de nombreuses études sur les besoins des minorités visibles, mais très peu de mesures de suivi ont été prises; b) on utilise des termes comme partenariat, renforcement des moyens d'action et investissement dans le

---

secteur bénévole et communautaire sans les avoir défini; c) les minorités visibles veulent être représentées au sein des tables conjointes, des groupes de travail et des comités consultatifs, entre autres. Les participants ont convenu que les organisations qui étaient représentées à la réunion formeraient la base d'un groupe de référence national des minorités visibles dans le cadre de l'ISBC.

2) Programme Participation du secteur à l'élaboration des politiques ministérielles (PSEPM) : Le groupe de travail doit examiner une demande du gouvernement fédéral relativement à la présentation de projets par les organismes du secteur bénévole et communautaire qui veulent obtenir une aide financière en vertu du programme PSEPM. Le gouvernement verse une aide financière pour aider les organismes retenus à participer à l'élaboration des politiques des ministères du gouvernement fédéral.

3) Autres activités du groupe de travail : Le groupe se réunira fréquemment au Secrétariat de l'ISBC et ailleurs pour s'assurer que tous les renseignements pertinents sont communiqués. Il participera également aux programmes de sensibilisation des minorités visibles exécutés un peu partout au pays, afin d'augmenter la participation de ces dernières aux consultations locales. Enfin, le groupe inclura les préoccupations des minorités visibles au programme du secteur bénévole et communautaire.

4) Développement organisationnel : Le Groupe de référence national (GRN) comprend trois éléments, à savoir un groupe central qui s'occupe de l'administration courante, le groupe de travail, et un troisième groupe, plus important, composé de 15 à 20 membres.

5) Accord conjoint : Trois experts-conseils du GRN et le groupe de travail apportent leur appui aux consultations menées dans le cadre de l'ISBC visant la conclusion d'un accord entre le gouvernement fédéral et le secteur bénévole et communautaire.

6) Recherche : Les responsables de l'ISBC ont retenu les services d'une consultante, Chandra Budhu, pour la préparation d'un rapport sur les minorités visibles au Canada. M<sup>me</sup> Budhu a rencontré les membres du groupe de travail et d'autres personnes dans toutes les régions du pays et elle a présenté son rapport final à la fin du mois d'octobre 2001. On peut consulter le rapport à l'adresse suivante : [www.vsi-isbc.ca](http://www.vsi-isbc.ca)

7) Réunion du GRN : Les responsables de l'ISBC, en collaboration avec le groupe de travail, ont organisé la deuxième réunion des organisations nationales représentant les minorités visibles. Cette réunion a eu lieu à Ottawa les 14 et 15 octobre 2001; 22 organisations y ont été invitées et 16 y ont participé. À cette occasion, on a fait le point sur l'Accord et les activités des tables conjointes et des groupes de travail. On a également convenu que les groupes de travail poursuivraient leurs activités pour le compte du GRN.

8) Répercussions des événements du 11 septembre 2001 : Le GRN est très préoccupé par le climat de peur et de méfiance qui s'est installé depuis le 11 septembre et par l'adoption hâtive de la *Loi antiterrorisme*. Les coûts afférents pourraient être assumés à même le budget consacré aux dépenses sociales. La Fédération canado-arabe (FCA) et l'Organisation nationale des femmes immigrantes et des femmes appartenant à une

---

minorité visible du Canada ont témoigné devant des comités de la Chambre des communes et du Sénat pour dénoncer le projet de loi.

9) Enjeux courants : Le GRN dispose de budgets très restreints et n'obtient pas de financement dans le cadre de l'ISBC. De petites organismes d'Ottawa lui fournissent un soutien limité (personnel, bénévoles). Le GRN n'a pas vraiment réussi à influencer sur le programme de recherche de l'ISBC. Une grande entreprise a obtenu un contrat pour effectuer un sondage au sein du secteur; aucune organisation de minorités visibles n'était représentée. Le GRN cherche à obtenir une plus grande participation aux études (il n'a pas encore eu de réponse).

10). Prochaines étapes : L'ISBC telle qu'on la connaît prendra fin à l'automne de 2002. On a déjà désigné une nouvelle organisation et l'ISBC a préparé un document qui fera l'objet d'une discussion à la réunion du 18 mars 2002.

## DEUXIÈME SOIRÉE – 46 participantes

On souhaite la bienvenue aux participants qui sont ensuite invités à prendre part à un buffet, agrémenté par la musique du pianiste Eddie Mupondwa. À 19 h, l'animatrice, Felicitas Katepa-Mupondwa, décrit brièvement les activités de la veille et Anu Bose fait un résumé de l'exposé qu'elle a présenté. Ensuite, une des participantes résume les ateliers tenus pendant la journée. Elle souligne le manque de diversité et le fait que les petits groupes étaient très peu représentés. On a parlé surtout de la communication et du partage d'information et proposé l'utilisation d'une source centrale, comme Internet et la bibliothèque.

### Exposé de Franklyn Harvey (Consultant, ISBC)

Introduction : Frank fait un bref historique de l'ISBC, qui a été lancée en 2000 dans le contexte des restrictions budgétaires et du transfert des responsabilités du gouvernement fédéral. Ce dernier finance l'Initiative à hauteur de 100 millions de dollars sur cinq ans. Les organisations locales de tout le pays ont besoin de formation. Les minorités visibles de la fonction publique doivent établir des partenariats entre elles et avec leurs collectivités.

### Orientation de l'ISBC

1) Table conjointe sur les moyens d'action : Ce comité s'attache à améliorer l'élaboration de moyens d'action partout au pays – développement des connaissances, amélioration des compétences des organismes bénévoles et des moyens qu'ils prennent pour répondre aux besoins de la population canadienne. Les stages et les bourses sont deux éléments importants auxquels s'intéresse cette table. Dans le cadre du programme de stages, des fonctionnaires fédéraux et des membres du secteur bénévole et communautaire peuvent participer à des échanges de service pendant une période de neuf mois. L'objectif du programme est de sensibiliser les participants au fonctionnement de chacun de ces

---

secteurs. Par ailleurs, des bourses sont accordées à des personnes qui font des études dans certains établissements. Le gouvernement fédéral a consacré environ 5 millions de dollars à la réalisation d'études visant à définir les forces et les lacunes des organismes du secteur bénévole et communautaire sur le plan des ressources. À l'heure actuelle, les minorités visibles ne participent pas à ces études. Nous pouvons agir à titre de participants ou de responsables des études, mais pour ce faire, nous avons besoin de ressources.

2) Formation et gestion : Ces éléments relèvent de la Table conjointe sur les moyens d'action. Il faut déterminer les compétences qui sont nécessaires et élaborer la formation en conséquence. Cette activité s'inscrit dans le cadre de l'initiative nationale d'apprentissage. En ce qui a trait à la gestion de l'information et aux technologies de l'information, on a proposé la création de bases de données et de sites Web pour les minorités visibles, dans le but d'améliorer l'accès du secteur à la technologie. Le gouvernement fédéral a affecté 10 millions de dollars à ces projets.

3) Autres priorités de l'ISBC : Sensibilisation du public, proposition d'une nouvelle approche en matière de financement, promotion du bénévolat, simplification de la présentation des rapports et examen de règlements qui concernent le secteur bénévole et communautaire.

#### Financement des programmes et projets

Le gouvernement fédéral a prévu une aide financière pour l'exécution d'un certain nombre de projets.

1) Projet pilote : 50 millions de dollars ont été affectés à ce projet dont les objectifs sont les suivants : a) établissement d'un réseau régional des personnes-ressources; b) aide à l'amélioration des moyens d'action du secteur bénévole et communautaire; c) prestation de services de soutien; d) aide aux réseaux communautaires pour le recrutement, la formation et le maintien en poste de bénévoles; e) mise en œuvre de projets pilotes pertinents sur le plan culturel.

2) Projet dans le cadre du programme PSEPM : 28 millions de dollars ont été affectés à ce projet financé pour une période de deux ans par le bureau du Solliciteur général. Le projet vise à trouver des moyens d'influer sur les politiques et les ministères du gouvernement et à créer des réseaux locaux, provinciaux et nationaux.

#### Structure organisationnelle du Groupe de référence national des minorités visibles

Le GRNMV a élargi sa structure pour mieux représenter les minorités visibles. Le Groupe s'attachera surtout à inclure efficacement les minorités visibles dans tous les secteurs d'activité (p. ex., politique, éducation et soins de santé) de la société. Le gouvernement fédéral cherche à définir les obstacles qui empêchent les minorités visibles de participer aux activités des organismes bénévoles.

---

## Plénière – Recommandations

*Les participants à chaque table conjointe posent des questions et formulent des commentaires. Chacune présente ses commentaires :*

- 1) Il faut que nous puissions accéder à la bonne information – noms et adresses des personnes-ressources, des groupes, et des organismes gouvernementaux.
- 2) Il faut élaborer collectivement une stratégie visant à établir la façon dont les groupes des minorités visibles seront représentés.
- 3) Les groupes des minorités visibles ne partagent pas tous la même vision. Ils devraient former des réseaux et des alliances pour atteindre les objectifs qu'ils poursuivent.
- 4) Il faut que les membres des minorités visibles participent aux enquêtes nationales, à titre de répondants et à titre d'enquêteurs.
- 5) Les groupes des minorités visibles ne devraient pas laisser des frustrations passées nuire à nos efforts. Il faut instaurer un état d'esprit positif, en créant une dynamique de progrès.
- 6) Les groupes des minorités visibles de Saskatoon devraient créer ensemble un groupe de référence régional à Saskatoon. Ce groupe coordonnerait et gérerait les conférences, activités de diffusion d'information et projets supervisés par les minorités visibles ou relevant de l'ISBC.
- 7) Il faut adopter des approches adaptées à la culture des minorités visibles et améliorer l'image qu'a de nous le grand public.
- 8) Il faut créer un répertoire et une base de données sur les minorités visibles de Saskatoon, où figureront les professionnels, les enfants et les aînés (afin de faciliter l'établissement de liens entre membres de la collectivité).
- 9) Il faut redéfinir les termes « minorité visible » et « immigrant » afin de faciliter l'intégration à l'ensemble de la population.
- 10) Le bénévolat ne devrait pas être une source de préoccupation pour les membres des minorités visibles, parce que la plupart participent déjà à une forme ou une autre de service bénévole. L'enjeu principal devrait être l'emploi – et le problème de la marginalisation économique.

## ÉVALUATION

Voici les résultats de l'analyse des réponses au questionnaire fournies lors de la consultation des minorités visibles (CMV) organisée à Saskatoon (Saskatchewan) dans le cadre de l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire (ISBC), les 11 et 12 mars 2002. Globalement, ce questionnaire révèle que la consultation a été fructueuse.

Les participants ont formulé des commentaires positifs à propos de la CMV de l'ISBC. Plusieurs d'entre eux ont dit avoir trouvé très utiles les présentations, les tables conjointes

---

ou les discussions de groupe, ainsi que les discussions ouvertes à propos des enjeux touchant les minorités visibles, les priorités de l'ISBC à cet égard, les mesures à prendre ou les prochaines étapes, et les séances de rétroaction. Ils ont également indiqué que le partage d'information et l'établissement de réseaux constituaient deux des nombreux points forts de cette CMV. Selon un des répondants, les discussions ont permis aux participants d'exprimer leurs préoccupations et de participer à la formulation de recommandations.

Par ailleurs, les participants ont jugé très important le fait de comprendre les objectifs de l'ISBC et la façon dont ces objectifs touchent les groupes de bénévoles des minorités visibles, et de comprendre le mode de fonctionnement de l'ISBC et le public qu'elle vise.

Certains répondants ont tout particulièrement apprécié de pouvoir participer activement à la CMV de l'ISBC et de se voir offrir la possibilité de définir les problèmes qui touchent les groupes des minorités visibles. Aux yeux de certains, le fait que les minorités visibles jouent un rôle clé au niveau fédéral est très avantageux, car cela fait progresser leur cause.

Les participants à la CMV de l'ISBC ont formulé plusieurs commentaires positifs à propos de cette consultation, mais ils ont aussi soulevé des préoccupations. Certains pensent que les minorités visibles sont sous-représentées, ne sont pas reconnues et sont marginalisées au niveau fédéral. Les groupes des minorités visibles ne disposent pas des ressources et de l'information adéquates pour pouvoir se mobiliser. Dans pareil contexte, les minorités visibles ont besoin des ressources et des pouvoirs qui leur permettront de créer leur propre structure.

Les organisateurs de la consultation des minorités visibles ont déployé de nombreux efforts pour y faire participer le plus grand nombre possible d'organismes bénévoles des minorités visibles. Néanmoins, quelqu'un a dit qu'à Saskatoon, on n'avait pas consulté tous les groupes des minorités visibles. Un autre participant a affirmé que l'information transmise à propos des ateliers de jour de l'ISBC était inadéquate et qu'on avait fait peu de publicité à propos de ces ateliers.

D'autres ont demandé que l'on trouve une désignation plus appropriée que « minorité visible ».

Pour exploiter les avantages de l'ISBC, il faut :

- former un groupe cohérent, par exemple un organe local ou régional qui parlera d'une seule voix afin d'avoir plus de poids auprès des autorités fédérales;
  - établir un réseau de ressources locales ou régionales;
  - fournir les ressources adéquates, par exemple le financement et l'infrastructure qui permettront aux minorités visibles de s'acquitter de leurs responsabilités dans le cadre de l'ISBC;
  - améliorer la communication (selon un participant, l'ISBC date de l'an dernier, mais les groupes des minorités visibles de Saskatoon n'en ont pas été informés);
  - se reporter aux anciennes résolutions relatives aux groupes des minorités visibles.
-

Plusieurs recommandations ont été faites en vue d'améliorer les futures consultations. Il faudrait :

- adopter une approche conjointe, de manière à avoir plus de poids face aux autorités fédérales, par exemple en formant un groupe ou une coalition de minorités visibles à l'échelle locale ou régionale, qui établirait des liens avec un organe fédéral, en vue de faire entendre plus efficacement la voix des minorités visibles;
  - élaborer des stratégies concrètes visant à intégrer les membres des minorités visibles aux effectifs en reconnaissant l'expérience acquise à l'étranger;
  - créer un poste de coordonnateur rémunéré, qui pourrait tenir les gens informés et déterminer les préoccupations des membres des minorités visibles de Saskatoon;
  - élaborer une stratégie nationale destinée à permettre à l'Initiative d'aller de l'avant;
  - tenir une réunion de suivi, qui pourrait par exemple avoir lieu dans les deux mois suivant la dernière consultation;
  - sensibiliser davantage les gens au processus de consultation entrepris dans le cadre de l'ISBC, par exemple en les informant à l'avance et en veillant à ce que tous les groupes des minorités visibles soient représentés;
  - améliorer les modes de communication avec les organisations ou les particuliers, par exemple par la tenue d'une conférence préalable ou d'une brève réunion d'information, de sorte que toutes les parties intéressées puissent faire la promotion de l'Initiative par bouche-à-oreille;
  - établir des réseaux et fournir l'information adéquate (certains ont affirmé ne pas avoir obtenu de renseignements adéquats à propos des ateliers de jour);
  - organiser des ateliers d'un ou deux jours pendant une fin de semaine, de préférence le samedi, ce qui permettrait à de nombreuses personnes d'y participer (certaines travaillent la semaine ou tard le soir);
  - augmenter le nombre maximal de personnes autorisées à participer aux ateliers;
  - informer les gens à propos des résultats encourageants qui ont déjà été obtenus en ce qui concerne les minorités visibles.
-